

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03838

Numéro SIREN : 831 610 076

Nom ou dénomination : 15.11.I

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt 13096

15.11.i

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RCS 831 610 076

1 place Messager Villiers le bel 95400

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 03/05/2019 :

- L'an DEUX MILLE DIX NEUF
- Le 03 MAI
- A VILLIERS LE BEL

Les associés de la SAS se sont réunis au siège social sur convocation du président

ETAIENT PRESENTS :

- M. EMMANUEL KINZONZI
- M. SYLVAIN DJEASSITTARAME
- M. SAMUEL COLPART

N° 13098
60 parts sociales n° 001 à 60
20 parts sociales n° 61 à 80
20 parts sociales n° 81 à 100

TOTAL

100 Parts Sociales

La séance est présidée par Monsieur EMMANUEL KINZONZI, président, qui constate que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il rappelle qu' elle a été convoquée à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'associé
- Cession de parts sociales
- Ajout du nom commercial
- Mise à jour des statuts

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur SAMUEL COLPART, né le 25/03/1994 à VILLENEUVE LA GARENNE, de nationalité FRANCAISE, demeurant au 14 rue des bruants 95200 SARCELLES, pour l'exercice de ses fonctions d'associé et lui donne Quitus entière et définitif pour le temps de sa gestion.

Monsieur EMMANUEL KINZONZI né le 20/02/1993 à SAINT DENIS, de nationalité Française, demeurant au 1 Place Messager 95400 VILLIERS LE BEL prend acquisition des parts dans la société, que lui cède Monsieur SAMUEL COLPART, soit 20 parts sociales.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

NOUVELLE REPARTITION DES PARTS SOCIALES

- M. EMMANUEL KINZONZI 80 Parts Sociales n° 001 à 80
- M. SYLVAIN DJEASSITTARAME 20 Parts Sociales n° 81 à 100

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide d'avoir un nom commercial qui sera le suivant :

Safnath Panéa

Les articles ,8,9 et 16 et les articles concernés seront modifiés en conséquence sur les Statuts de la société.

La résolution est adoptée à l'unanimité

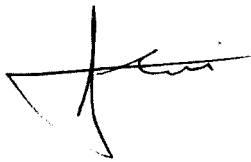
Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 Heures 30'.

Le procès-verbal a été clos et signé par les associés après lecture.

Fait à VILLIERS LE BEL , le 03/05/2019 en Cinq exemplaires.

Lu et approuvé.

Gérant
EMMANUEL KINZONZI



Associé
SYLVAIN DJEASSITTARAME



Ancien Associé
SAMUEL COLPART

